

n° 219 et 260 de la rue appelle à l'assemblée que l'ensemble des travaux de V.R. s'ont l'implantation du lotissement aux chèvres
Marchés Bissoni lieu "aux chèvres" - Quatre (projet de 37 pavillons) et déjà fait l'objet d'une adjudication
chez le 8 juin 1970.

L'entreprisè Bigoni 588 Ruraux a été la seule gagnante après la deuxième consultation.
Dans les travaux de V.R.2 figurent les travaux afférents au réseau d'add. d'eau potable
et d'assainissement
dont la commune entend devenir propriétaire au même titre que l'ensemble des réseaux
de même nature existants sur son territoire.

Il importe donc que la commune soit le maître d'œuvre et traite directement
de gré à gré avec l'entreprisè Bigoni sur la base de prix de l'adjudication du 8.6.70.

Le Council considère que cette entreprisè a déjà réalisé il y a deux ans des travaux
importants d'AEP et d'assainissement à la satisfaction générale,

17. Décide de traiter avec elle par marché de gré à gré pour un montant de
38.165.78 TTC en ce qui concerne les travaux d'eau

11.495.16 TTC en ce qui concerne les travaux d'assain.) devr. être réglés selon
adjud. du 8.6.70.

27. sollicite la récupération de la subvention au titre du prochain programme d'élimen-
tation en eau potable, subventionné par le D.T. ou le Ministère de l'Agriculture.

37. Autorise le Maire à signer ces marchés.

41. Décide que les travaux seront prévus et financés par le B.C. P. 71, en application
de l'art. 17 de la loi du 12.1.71, en application
de l'art. 17 de la loi du 12.1.71, en application